

efficacement aux causes profondes du problème qui rend nécessaire le bill C-192 et dont l'abus des drogues et des narcotiques à des fins non médicales est un élément.

Il semble aussi que le pourcentage encore élevé des jeunes qui abandonnent prématurément leurs études constitue l'un des grands facteurs de la délinquance juvénile. Cela soulève naturellement un problème auquel les provinces se sont attaquées. Elles ont réussi, je crois, depuis de nombreuses années, à s'assurer qu'outre la possibilité de poursuivre des études universitaires, les jeunes aient aussi la faculté de développer d'autres talents si cela leur convient mieux. Aux termes de la loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle, le gouvernement fédéral exploite actuellement de 160 à 170 écoles de formation professionnelle et technique au Canada. On pourrait fort bien utiliser ce programme, indépendamment de sa valeur du point de vue économique, pour lutter contre la délinquance juvénile. Mais avant que ce soit possible, il faudra mettre en vigueur un programme de formation pédagogique.

Je dois aussi mentionner ici que nous avons besoin de professionnels pour s'occuper des jeunes. Je sais que la pénurie d'agents de probation est un facteur dont on a fait cas dans les délibérations du comité. Dans ma circonscription, le manque de services de probation et de gens compétents pour s'occuper des adolescents est absolument inconcevable. L'État de New-York, qui compte 18 millions d'habitants, dispose de quelque 1,600 agents de probation, tandis que le Canada a moins de 300 agents à plein temps. On considère que normalement chaque travailleur doit se charger de 35 garçons ou de 25 filles. On a estimé que chaque travailleur s'occupait de 180 enfants ou plus.

On a imputé la délinquance juvénile à la négligence des parents, au manque d'instruction, à la pauvreté, à notre milieu, notre société, notre manque de foi et notre matérialisme. En vérité, bien entendu, on peut imputer la faute à n'importe lequel de ces facteurs ou à aucun. Si nous pouvions trouver toute la réponse, nous pourrions peut-être alors régler complètement le problème. Il n'y a pas de solution facile. C'est un problème complexe qui découle de nombreuses causes, tant psychologiques que sociologiques. Pas plus qu'il n'existe d'enfant facile, il n'existe de solution facile. C'est pourquoi dans ce domaine, plus nous mettrons de compréhension, d'humanité et d'argent dans tout le domaine des activités des jeunes, meilleure sera notre société. C'est là un secteur où la société doit travailler de concert.

Je profite de la présence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour dire que dans une de ces organisations, la communauté fonctionne comme une entité. Les adultes travaillent main dans la main avec les plus jeunes de la communauté, dont certains ont été mêlés au milieu de la drogue et d'autres, pas encore. Nous nous réjouissons tous du programme de plusieurs millions de dollars qui vise à combattre la funeste perpétuation de la tendance des jeunes à se livrer à la drogue. Les efforts d'un seul individu ne suffisent pas à faire le nettoyage dans ce domaine. En effet, de nombreux Canadiens sont non seulement conscients du pro-

[M. Nielsen.]

blèmes et des mesures à prendre pour y remédier, mais ils prennent ces mesures. Je tiens à signaler le travail magnifique accompli par des organisations comme les scouts, les guides, le YMCA et le YWCA, les nombreux clubs de garçons et groupes religieux de la jeunesse qui tous jouent un rôle.

J'insiste sur le fait que la lutte contre la délinquance juvénile est la tâche de tous les secteurs de la société. Il est vital que dans ce domaine toute action se fasse dans l'unité. Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle primordial en rapportant la direction indispensable à une action concertée avec les provinces et territoires canadiens. Dans d'autres domaines, un groupe de spécialistes peut faire un excellent travail. Les organismes qui se consacrent à l'élimination d'une maladie ou d'une infirmité ont des objectifs bien définis. Peu importe que leur tâche soit ardue: ils sont pleinement conscients de leur ennemi et ils peuvent employer toutes les énergies de leur organisme à sa destruction.

La délinquance juvénile pose un problème aussi tenace et aussi changeant que tout autre auquel la société ait jamais eu à faire face. Il ne semble pas y avoir de remède permanent et de solution définitive. Là où il y a des jeunes on trouve toujours les problèmes de la jeunesse. Le seul moyen efficace d'attaquer le problème, c'est de présenter un front uni; tous les membres de la société doivent bien comprendre le problème et, encore plus important, participer au combat. La bataille ne peut être gagnée par une série de pieux sermons ou par les méthodes dures et primitives qu'emploient les tribunaux. Pas plus d'ailleurs que par la cajolerie et la faiblesse. On ne saura remporter la victoire que si l'on expose le problème sans réserve et qu'on s'y attaque par des mesures éclairées et coordonnées.

Avant de terminer mes observations, j'aimerais dire quelques mots sur la pénurie lamentable de services dont doivent s'accommoder les secteurs pauvres de notre population, et surtout nos Indiens. La plupart des jeunes délinquants qui comparaissent devant les tribunaux dans ma circonscription sont soit des Indiens pur sang soit des Métis.

L'hon. M. Dinsdale: Il en va de même ailleurs au pays.

M. Nielsen: Comme le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) vient de le signaler, la situation est la même ailleurs au Canada; pourtant, aucun service d'aide juridique n'est encore mis à la disposition de ces jeunes ou de leurs parents. Souvent, ils se présentent seuls devant le tribunal parce que leurs parents sont à l'extérieur du pays ou, pour d'autres raisons, ne peuvent être atteints. Et là, dans une atmosphère qui leur est étrangère, un milieu étranger, ils sont sous le coup d'une accusation de crime, ne sachant que faire, que dire ou de quel côté tourner.

● (4.50 p.m.)

La même lacune se fait sentir dans le bill à l'étude que dans l'ancienne loi. Trop souvent, les agents de police qui appréhendent les jeunes délinquants se lancent dans une série de questions et d'enquêtes en l'absence des parents ou d'autres adultes responsables. Je ne veux pas critiquer